

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

### Compte-rendu

Étaient présents : MM. AUTHIER André, CHALULEAU Christophe, DELMAS Marcelle, BLANC Alain, BONNEL Dominique, GIEULES Jean-Paul, ANGLADE Lisette.

Absents excusés : MM. GIRARD Mathieu (proc à Mme ANGLADE), MAZET Jean-Jacques

Date de la convocation : 09 Décembre 2015

Secrétaire de séance : M. GIEULES Jean-Paul

Mr le Maire ouvre la séance, remercie les membres présents et propose de passer à l'ordre du jour. Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé sans observation.

#### 1- PATRIMOINE COMMUNAL : gestion et travaux

##### **VENTE STUDIOS LA REINE – lots n°15 ET 16 :**

*Décision n°53*

Mr le Maire rappelle les termes du bail commercial avec promesse d'achat signé le 29.12.2010 en l'Etude de M° TRONYO, concernant l'immeuble de La Reine et sa vente progressive sur 15 ans. Il précise qu'il y a lieu de confirmer la vente de 2 studios prévue en 2015, soit les lots n°15 et 16, tel que défini dans l'état descriptif de division du 10.12.2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de lever l'option de la promesse d'achat du 29.12.2010, de vendre à la SCI Résidence La Reine les lots n°15 et 16 de l'immeuble La Reine, cadastré A 834, moyennant le prix de 56 000 €. Charge M° TRONYO, Notaire à Espéraza, avec l'intervention de M° THIRIOT, Notaire à ALBI, de dresser l'acte. Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

##### **TRAVAUX REFECTION TOITURE EGLISE : avenant n°1**

*Décision n°54*

Mr le Maire rappelle la décision du CM d'engager les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise avec l'entreprise ESSIA Agencement pour un montant de 13 296.39 € TTC.

Il expose que des dégradations supplémentaires ont été découvertes après démontage des tuiles, notamment sur les chevrons et poutres. L'entreprise sur place a proposé de réparer en urgence et a présenté des devis complémentaires pour un montant de 6 880.66 TTC.

Le CM, après étude des documents présentés (devis, photos), considérant l'urgente nécessité de réaliser les travaux envisagés, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'avenant n°1 (6880.66), portant ainsi le marché à 20 177.05 € TTC.

Mr le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette décision.

##### **BUDGET GENERAL 2015 – décision modificative n° 2 :**

*Décision n°55*

Mr le Maire expose à l'Assemblée les régularisations comptables nécessaires pour finir l'exercice, notamment suite à la concrétisation de cessions patrimoniales et de travaux urgents qui ont dû être réalisés. Après avoir donné toutes explications, il propose à l'Assemblée la Décision Modificative sur les chapitres, articles et programmes suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
023 – virement section		8293		
60631 – fournitures		1000		
60632 – fournitures		2000		
61521 – entretien terrains		9000		
6216 – personnel		3900		
6226 – honoraires		5000		
6262 – frais télécom		2000		
64168 – emploi insertion		1600		
6453 – cotisations caisses		1400		
7325 – fds péréquation				2000
74718 – particip Etat				3000
775 – produits cession				16500
7788 – produits except.				12693
<b>TOTAL</b>		<b>34193</b>		<b>34193</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
2031 – 139	4300			
2121-40		12600		
21318-58		1300		
21318-118	9000			
2135-105		3993		
1641		7200		
2151-22	1000			
2188-29	2500			
021-00				8293
<b>S/total</b>	<b>16800</b>	<b>25093</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>8293</b>		<b>8293</b>

Le Conseil Municipal, après étude des crédits ouverts et des opérations en cours, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette Décision Modificative. Dit que les totaux des sections de fonctionnement et d'investissement sont modifiés en conséquence.

**BUDGET EAU ASSAINISSEMENT M 49 2015 – décision modificative n°1 :**

*Décision n°56*

Mr le Maire expose à l'Assemblée les régularisations comptables nécessaires pour finir l'exercice, notamment pour le règlement de la redevance due à l'Agence de l'Eau. Après avoir donné toutes explications, il propose à l'Assemblée la Décision Modificative sur les articles suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
6371		2292		
6156	2292			
<b>TOTAL</b>	<b>2292</b>	<b>2292</b>		

Le Conseil Municipal, après étude des crédits ouverts et des opérations en cours, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette Décision Modificative. Dit que le total de la section de fonctionnement est inchangé.

**BUDGET CAMPING 2015 – décision modificative n°1 :**

*Décision n°57*

Mr le Maire expose à l'Assemblée les régularisations comptables nécessaires pour finir l'exercice. Après avoir donné toutes explications, il propose à l'Assemblée la Décision Modificative sur les articles suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTION	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
FONCTIONNEMENT	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS
673		600		
6152	600			
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>600</b>		

Le Conseil Municipal, après étude des crédits ouverts et des opérations en cours, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette Décision Modificative. Dit que le total de la section de fonctionnement est inchangé.

## 2 – QUESTIONS DIVERSES

### REVISION TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

#### *Décision n°58*

Mr le Maire informe l'Assemblée, qu'à la suite de diverses promotions internes, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la commune. Le Conseil Municipal, après étude des postes ouverts sur la commune, considérant les promotions internes intervenues dans le cadre des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à la modification du tableau des effectifs communaux arrêté tel que ci-après :

- 1 Attaché Principal (35 H/semaine)
- 1 Adjoints Techniques 1<sup>ère</sup> classe (35 H/semaine)
- 2 Adjoints Techniques 2<sup>ème</sup> classe (35 H/semaine)
- 1 Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe (non pourvu)
- 1 Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe – ASVP (17 H 30/semaine)
- 1 Animateur Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe (35 H/semaine)
- 1 Adjoint Territorial d'Animation 1<sup>ère</sup> classe (35 H/semaine)

- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### SPA – CONVENTION :

#### *Décision n°59*

Mr le Maire expose à l'Assemblée une convention fourrière transmise par la Sté Carcassonnaise de Protection Animale (SCPA) qui pourrait être signée par la commune et l'établissement, dans le but d'accueillir les animaux trouvés errants sur le territoire communal, afin qu'ils soient amenés à la SCPA par un particulier ou par un employé communal.

Le Conseil Municipal, après étude des dispositions et du coût (0.90 € par habitants), considérant l'intérêt de la commune souvent confrontée à la divagation des animaux, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**FETES DE FIN D'ANNEE** : L'Assemblée prend bonne note des propositions et valide le budget des festivités de Noël 2015 présenté, à savoir : enfants non scolarisés de RLB (40 €), (un cadeau pour les personnes âgées de plus de 70 ans (enveloppe 750 €)).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30.

Affiché le 18 Décembre 2015.

Le Maire,

André AUTHIER